

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 30 SEPTEMBRE

TROIS INAUGURATIONS

A BAPAUME

Dimanche a eu lieu, à Bapaume, l'inauguration de la statue du général Faidherbe. M. Ribot, ministre des affaires étrangères, représentait le gouvernement à cette cérémonie.

Après la réception à la mairie, où la croix de la Légion d'honneur a été remise au maire de Bapaume, au président du tribunal d'Arras et au président de la Société d'agriculture, le cortège officiel s'est rendu sur l'estrade édifée place de la Mairie, en face de la statue.

Divers discours ont été prononcés, puis M. Ribot a pris la parole, puis MM. Boucher-Cadart et Taillandier, député d'Arras.

La cérémonie était terminée à deux heures par l'exécution d'une cantate. Le cortège s'est rendu au couvent des Augustins, dans la grande salle duquel a eu lieu le banquet.

La série des toast a été ouverte à quatre heures trois quarts par le préfet du Pas-de-Calais.

Le maire de Bapaume a pris ensuite la parole et remercié les personnes qui ont répondu à l'invitation de la municipalité et particulièrement M. Ribot.

M. Ribot est monté à six heures dans le train spécial que la Compagnie du Nord a mis à sa disposition et est arrivé à neuf heures à la gare du Nord.

A FRÉTEVAL

À Fréteval, dans le Loir-et-Cher, a eu lieu, sous la présidence de M. Barbey, ministre de la marine, l'inauguration du monument érigé en l'honneur des marins et soldats tués dans les combats livrés autour de Fréteval les 14, 15 et 18 décembre 1870.

L'ensemble de ce monument se compose

d'une pyramide élevée dans le cimetière de Fréteval. Cette pyramide est surmontée d'une croix qui domine d'une hauteur de quatre mètres l'ossuaire des soixante marins et soldats dont on peut lire les noms autour des croix gravées dans la pierre sur les faces latérales du monument. Jusqu'ici, ces restes reposaient disséminés dans le cimetière et autour de la gare de Fréteval, où les tombes des combattants de 1870 étaient entretenues par les habitants du pays et par les employés de la Compagnie d'Orléans.

Quand il est arrivé à Fréteval, à trois heures, M. Barbey a été reçu par le général Galland, commandant le 5^e corps. Il s'est immédiatement rendu à l'église de Fréteval où M^{rs} Laborde, évêque de Blois, qui avait déjà célébré un service religieux le matin, a prononcé une allocution et donné l'absoute.

Plusieurs discours ont été prononcés au cimetière, après la bénédiction du monument.

Avant de rentrer à Vendôme, où un banquet de 250 couverts avait été organisé, le ministre a remis une médaille d'honneur au jeune Charles Avrain qui, à quinze ans, compte trois sauvetages.

Le ministre est rentré le soir à Paris.

A THIAIS

L'inauguration du monument élevé à Thiais, près Choisy-le-Roi, à la mémoire des soldats morts pour la patrie pendant la guerre de 1870-1871, a eu lieu encore dans l'après-midi de dimanche.

Le groupe, qui est dû au sculpteur Raoul Dufresne et au fondeur Haudot, représente un soldat du 84^e de ligne blessé et un clairon du 42^e qui de la main gauche s'appuie sur son fusil et de la main droite porte son clairon à ses lèvres pour sonner « en avant ».

La cérémonie était présidée par le général comte de Kermartin, directeur de la cavalerie au ministère de la guerre, accompagné de son

officier d'ordonnance, le capitaine Abonneau, du 6^e cuirassiers.

Plusieurs discours ont été prononcés devant le monument.

Une poésie de M. Grenet-Dancourt a été dite par M. Amyot.

INFORMATIONS

Le ministre de l'intérieur examine actuellement le programme des travaux de vicinalité arrêtés par les Conseils généraux dans leur dernière session et qui doivent être subventionnés en 1892 par l'application de la loi du 12 mars 1880.

On prévoit dès à présent que l'exécution de ce programme entraînera une dépense d'environ 22 millions, à laquelle l'Etat est appelé à concourir pour 16 millions tant sous forme de subvention directe qu'à titre d'avances par la Caisse des chemins vicinaux. Afin que cette œuvre puisse être entreprise dès le début de la campagne, le ministre de l'intérieur prépare les projets de loi qui doivent autoriser les emprunts de manière à en saisir le Parlement dès la rentrée.

LES INSTITUTEURS

Nous trouvons l'information suivante dans plusieurs journaux républicains :

« A la suite de l'application de la nouvelle loi militaire, la statistique démontre que le nombre des élèves qui se destinent à la carrière de l'enseignement primaire, diminue d'une manière sensible dans les écoles normales.

» Pour attirer les jeunes gens dans cette carrière, le ministre de la guerre va proposer aux Chambres certaines modifications à la loi, qui constitueraient des avantages pour les élèves instituteurs. »

Eh quoi ! ces instituteurs laïques, modèles de toutes les vertus maçonniques, ne contractaient donc un engagement décennal que pour éviter le régiment ! Et maintenant que la carrière pédagogique n'exempte plus ceux qui s'y livrent du service militaire, les candidats deviendraient de moins en moins nombreux !

Et l'on va maintenant modifier la loi. Eh bien, et cette égalité si souvent prônée par les orateurs officiels, que deviendra-t-elle ? Des modifications à la loi militaire, constituant des avantages pour les élèves instituteurs ! Et de quel droit ?

Plus d'avantages, plus de classes privilégiées ! Vous l'avez assez dit, républicains !

Ah ! elle empêche le recrutement des instituteurs ! Mais lorsqu'on vous disait qu'elle entraverait aussi le recrutement du clergé, qu'avez-vous répondu ?

MALADIE DU P. MONSABRÉ

On télégraphie du Havre :

« Lundi soir, le P. Monsabré, qui était en visite chez un ami, fut subitement atteint de congestion cérébrale. On le fit immédiatement transporter au couvent de son ordre où les médecins lui ont prescrit le repos le plus absolu. »

Une nouvelle dépêche du Havre annonce que le P. Monsabré va mieux.

Le dernier discours de Léon XIII a été très remarqué : deux écoles économiques se partagent, vous le savez, le monde religieux. Les uns, d'accord avec M^{rs} Freppel, veulent limiter le rôle de l'Etat. Les autres demandent, au contraire, avec M. de Mun, que le magistère de l'Etat s'étende et se fortifie.

Dans son allocution aux pèlerins, Léon XIII a semblé plutôt donner raison à M^{rs} Freppel. « La question ouvrière et sociale, a dit le Sou-

48 Feuilleton de l'Écho Saumurois

OBÉISSANCE

PAR M. DU CAMPFRANC

Et puis, vint un jour où la force manqua à la pauvre jeune mère, même pour déshabiller et endormir son petit enfant. Alors elle dut se contenter d'assister à la toilette, et elle trouvait encore un doux sourire, en regardant sa fille confortablement allongée sur les genoux de la vigoureuse nourrice, et étirant à la chaleur du foyer ses membres délicats. Bébé prodiguait ses gazouillements à la flamme, en frottant, l'un contre l'autre, ses petits pieds roses. Qu'elle était mignonne aussi dans son bain, souriant d'aise dans cette tiédeur et frappant l'eau de ses mains. Le sourire creusait sur la joue un amour de fossette... Et puis, pourquoi cela ? Le bébé reprenait, tout à coup, son sérieux imperturbable, et rien ne pouvait éclaircir ce petit visage soucieux. Qu'as-tu, pauvre bébé ? Songes-tu à l'avenir, ou regrettes-tu les anges, tes frères, qui sont restés, là-haut, dans le paradis ?

— Elle regrette les anges, affirmait la nourrice ; et, tout en berçant l'enfant, la Bretonne se mettait à chanter un de ces airs lents et plaintifs qui ne manquent pas de grâce et qui ont charmé les oreilles des petits de tous les temps. L'oiselet endormi aux mouvements réguliers du berceau, la nourrice se mettait à aller et venir dans la chambre, préparant des langes, rangeant en bon ordre les fioles, la poudre, les éponges.

— Laissez-moi maintenant avec ma petite fille, dit un jour Marcelle, d'une voix si changée, qu'elle en faisait mal ; Bébé dort et je la garderai sans fatigue.

La nourrice s'éloigna. Et, fondant en larmes, Marcelle, agenouillée devant le berceau, embrassait les petites mains avec une sorte de passion ; avec angoisse elle répétait :

— Tu ne me connaîtras pas... tu ne me connaîtras pas...

Elle avait parfaitement conscience de s'en aller très lentement, minée par un mal mystérieux pour les autres, mais qu'elle connaissait trop bien. Ce mal, c'était ses regrets constants, sa honte d'être unie à un misérable, et l'impossibilité où elle se trouvait de laisser échapper la plainte de son pauvre cœur. Com-

bien de jours lui restait-il à vivre ? Avant de mourir, elle voulait au moins léguer sa dernière pensée à sa fille ; elle voulait lui confier le terrible secret, et l'enfant, devenue grande et raisonnable, triompherait peut-être là où avait échoué la mère. Peut-être ferait-elle comprendre au pauvre égaré la grandeur du repentir et de l'expiation... Et si l'orgueil et l'égoïsme du prince Zinesko l'emportaient encore sur la justice, eh bien ! la petite Marcelle considérerait comme un simple dépôt les richesses mal acquises, et se hâterait de les verser dans le sein des pauvres, le jour où elle en deviendrait la maîtresse. Elle allait l'en prier, elle allait lui en donner l'ordre. L'ordre d'une morte ! qu'y a-t-il de plus sacré ?

Elle avait pris, dans l'intérieur d'un meuble, une feuille blanche, et, maintenant, elle écrivait :

POUR REMETTRE A MA FILLE MARCELLE

Quand elle aura vingt ans

Elle appuya un instant son front dans ses deux mains ; l'émotion la suffoquait, puis elle commença :

« Ma petite Marcelle, ma petite fille bien aimée, quand tu ouvriras cette lettre, depuis

longtemps je ne serai plus de ce monde... Tu ne m'auras jamais connue ; ta jeune mémoire ne pourra garder le souvenir de cette pauvre mère qui est là, maintenant, près de ton berceau, qui pleure en te regardant, et qui t'aurait tant aimée.

» Je pleure en te regardant, ma pauvre petite fille, car je songe à la grande douleur que tu éprouveras en lisant cette lettre, qui est mon legs suprême et qui est aussi une prière et un ordre.

» Ah ! mon enfant, quel coup terrible va te porter cette révélation ! Elle m'a tuée, moi. Je n'ai pas eu la force de vivre dans un luxe qui venait d'un bien mal acquis.

» Ecoute. Il y a un secret dans ta jeune existence. Ne juge pas ton père. Plains-le. Vois-tu, il y a de pauvres égarés qui passent, en cette vie, l'âme courbée et attachée à la terre, sans souci de Celui qui est à la fois notre Créateur, notre Rédempteur, et notre Juge. Ton père est un de ces pauvres égarés. Il voulait, pour la vie d'ici-bas, toutes les jouissances... Il a pris un titre qui n'est pas le sien. Tu n'es pas, comme tu le penses, l'enfant d'un prince Moldave... Et encore, si ce n'était que cela... Mais cette fortune, qui aura

verain-Pontife, ne donnera jamais sa solution vraie et pratique dans les lois purement civiles, même les meilleures. » Mais M. de Mun objectera sans doute que cette déclaration n'atteint pas sa thèse. L'illustre orateur n'a jamais déclaré, en effet, que la législation humaine pouvait tout résoudre. C'est à la religion surtout qu'il appartient d'affranchir vraiment les opprimés.

OBSÈQUES DE LA GRANDE-DUCHESSE PAUL DE RUSSIE

Saint-Petersbourg, 29 septembre. Aujourd'hui ont eu lieu les obsèques de la grande-duchesse Paul.

Le cercueil a été porté de la gare à la cathédrale Saint-Pierre et Saint-Paul.

En tête du cortège marchaient le Tsar, le roi de Grèce, les princes Georges de Grèce et Valdemar de Danemarck, les grands-ducs Paul, Constantin et Dimitri.

Foule énorme sur le parcours. Le service solennel a eu lieu à la cathédrale. L'inhumation aura lieu demain.

DISCOURS DE M. DE CAPRIVI

Le chancelier de l'Empire, sur l'invitation de la ville d'Osnabück, et à l'occasion du jubilé du 78^e régiment d'infanterie, a visité la salle de la paix de l'hôtel de ville où l'on a conclu en 1648 le traité de Westphalie.

Il a répondu à l'allocution du bourgmestre par un long discours dont voici les principaux passages :

« Aucun homme d'Etat n'a le désir de troubler la paix et de provoquer une guerre européenne; les relations plus étroites qui se sont établies entre différents Etats dans ces derniers temps ne donnent pas lieu non plus à des appréhensions; ces rapprochements ne constituent probablement pas autre chose que l'établissement de l'équilibre européen tel qu'il existait autrefois.

« Aucun des gouvernements européens, autant que je puis le prévoir, ne souhaite une guerre qui dépasserait en calamités et en conséquences toutes les guerres antérieures. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, 29 septembre 1891.

Le recul des rentes n'a rien d'inquiétant. Ce mouvement trouve son explication dans une position de la place très à la hausse à la veille d'une fin de mois. La politique est étrangère à ce recul, la position de place et la perspective de l'argent plus cher sont les deux moteurs du marché en ce moment. Le 3 0/0 ancien recule à 96.07 après 96.20; le nouveau à 94.97 et le 4 1/2 à 105.65.

Les fonds étrangers se maintiennent. Les Consolidés anglais arrivent à 94.5/8, cours d'hier; l'argent à Londres s'est montré un peu plus exigeant pour les reports des valeurs de cuivre et des chemins américains. La Rente Italienne est lourde à 90.57.

entouré la jeune existence du luxe le plus raffiné, cette fortune n'est pas celle du prince Zineskol

« Ah! pleure, pleure, pauvre petite, car, maintenant, tu connais le plus épouvantable tourment qui puisse accabler une âme honnête : être certaine de l'illégitimité de ce qu'on possède. Je l'ai connu, ce tourment. En vain j'ai supplié de renoncer à cette fortune mal acquise; on ne m'a pas écoutée, on ne m'a pas comprise. Supplie, comme a supplié ta mère; supplie avec plus de cœur encore, avec plus d'éloquence; supplie sans relâche et prie le Dieu de toute miséricorde de toucher le cœur de ton père.

« Et si tes prières et tes supplications sont vaines, ma pauvre petite bien aimée, le jour où tu seras maîtresse de tes actes, déponille-toi aussitôt de l'argent maudit... Je te l'ordonne. Mais pourquoi te l'ordonnerais-je? Est-ce que je ne sais pas que tu seras toujours animée par un sentiment d'honneur. Je veux que tu sois une petite âme délicate jusqu'au scrupule.

« Ah! ne regrette pas la grande fortune : ce sont des choses périssables, après tout, que ce luxe, que ces richesses, jamais elles n'ont

Quant aux sociétés de crédit, elles conservent une tenue assez ferme quoique la nuance soit un peu plus faible qu'hier.

La Banque de Paris se maintient à 786; la Société Générale à 483.75; la Banque d'Escompte à 445; le Crédit Mobilier à 317 et le Comptoir d'Escompte à 542.

Le Crédit Foncier varie de 1,277 à 1,276. L'obligation nouvelle se traite en banque avec une prime de 50 centimes.

L'action des Immeubles de France se négocie à 181.25. La plus value à prévoir sur ce titre se justifie par la fixité de son revenu et par la marche progressive de l'amortissement de la dette hypothécaire sociale.

L'obligation Porto-Rico se traite à 235. Les Chemins de fer Économiques cotent 412.

NOUVELLES MILITAIRES

Par décision ministérielle du 28 septembre 1891, M. Macé de Gastines, capitaine instructeur du 1^{er} régiment de cuirassiers, à Angers, est nommé capitaine commandant dans le corps dont il fait partie.

Nous lisons dans l'*Echo de Paris* :

« Le ministre de la guerre a décidé le maintien à l'École de Fontainebleau du cours spécial d'instruction qui avait été institué il y a deux ans, concurremment avec le cours d'instruction fait à l'École de Saumur aux futurs capitaines instructeurs des régiments d'artillerie. »

Chronique Locale

ET DE LOUEST

École d'Application de Cavalerie de Saumur

OFFICIERS DU CADRE

Voici les noms et domiciles de MM. les Officiers du Cadre de l'École de cavalerie (octobre 1891) :

MM.

Jacquemin, général, hôtel du Commandement, rue Beaurepaire.

Tremeau, lieutenant-colonel, commandant en second, 28, rue Beaurepaire.

De Canisy, chef d'escadrons, instructeur en chef d'équitation, 43, rue des Pâiens.

Odent, chef d'escadrons, instructeur en chef, 43, rue de Bordeaux.

Paret, chef d'escadrons, directeur des études, 2, Grande-Rue.

Defait, sous-intendant, 43, rue de la Grise. (Bureau de la Sous-Intendance, 7, place Dupetit-Thouars.)

Ginet, major, 9, rue Cendrière.

Yvert, médecin-major de 1^{re} classe, 34, rue de la Petite-Bilange.

Logeay, vétérinaire principal, villa Bernard, rue d'Alsace.

Purtscher, capitaine, professeur d'allemand, rue de la Maremaillette, 12.

Picard, capitaine, professeur d'histoire, 43, rue de Poitiers.

Gillet, capitaine, sous-directeur des études, 25, rue des Boires.

Gouzil (René), capitaine, professeur de fortifications, 2, rue du Palais-de-Justice.

Mahot, capitaine instructeur d'équitation, 37, rue de Bordeaux.

Domènech de Cellès, capitaine instructeur d'équitation, villa du Chardonnet.

Voisin, capitaine instructeur d'équitation, 43, rue de la Chouetterie.

De Contades, capitaine instructeur d'équitation, 13, rue des Pâiens.

De Mareuil, capitaine instructeur d'équitation, 2, rue de la Visitation.

De Lapointe, capitaine instructeur, 29, rue du Temple.

De Boisanger, capitaine instructeur, 2, rue d'Alsace.

Caruel, capitaine instructeur, 58, rue de Bordeaux.

Louvat, capitaine instructeur, 39, rue de Bordeaux.

Moret, capitaine instructeur, 35, rue de Poitiers.

Richard, capitaine instructeur, 43, rue Beaurepaire.

Gouzil aîné, capitaine instructeur, 10, rue des Pâiens.

De Bellaing, capitaine adjudant-major, 3, rue du Champ-de-Foire.

Cornelis, capitaine adjudant-major, 3, rue Pavée.

Buecker, capitaine adjudant-major, 27, rue Chanzy.

Géraud, médecin-major de 2^e classe, 15, rue de Bordeaux.

Dangel, vétérinaire en premier, 5, rue du Puits-Tribouillet.

Durel, capitaine, directeur de l'Arçonnerie, à l'Arçonnerie.

Légier, capitaine d'habillement, 2, rue de l'Ermitage, près Nantilly.

Bréchoux, capitaine trésorier, au Château.

Robin, capitaine, commandant la remonte, au Pont-Fouchard, maison Bouvier.

Bourier, capitaine de télégraphie militaire, petite rue Fardeau.

Jannot, médecin aide-major de 1^{re} classe, 3, ruelle des Boires.

Champion, lieutenant instructeur d'équitation, rue de la Fidélité.

De Montjou, lieutenant instructeur d'équitation, 34, rue de Lorraine.

De Quincey, lieutenant instructeur d'équitation, rue de la Maremaillette, en face la Manutention.

L'Hotte, lieutenant instructeur d'équitation, 26, rue Fardeau.

Joyeux, vétérinaire en second, 98, rue Saint-Nicolas.

Gibard, lieutenant porte-étendard, 1, rue Haute-Saint-Pierre.

Colignon, lieutenant adjoint au trésorier, à Bagnaux, maison Aubelle.

Elie, lieutenant de remonte, 2, quai de la Marine.

De Saint-Gilles, sous-lieutenant de remonte, 83, rue Saint-Nicolas.

Tombola de l'Exposition

Les travaux préparatoires d'organisation de la Tombola de l'Exposition, composée d'environ 500 lots, étant à peu près terminés, le Tirage public en aura lieu, au Théâtre, à une date qui sera indiquée sous quelques jours.

Notre confrère, M. Maunoury, par la voie de la *Petite Loire*, nous adresse une lettre contre les commentaires dont nous avons accompagné la conclusion de son article, *Le Lendemain de la Victoire*. Il s'agit de l'emploi des 40,000 fr. de recettes de l'Exposition.

Nos réflexions se bornaient à une vague interrogation qui n'avait point en vue M. Maunoury, que nous savons bien n'être pas dans le secret des dieux.

M. Maunoury proteste de son innocence : sa conclusion, affirme-t-il, ne contient pas la moindre allusion.

Dont acte, pour sa satisfaction et sa plus grande quiétude.

La suppression de l'indéfini ON (que son compositeur a qualifié de pronom *indicatif*, espèce inconnue) n'eût pas changé la situation.

Deux élèves de la Retraite de Saumur, M^{lle} Germaine Pineau et Marguerite Frachon, viennent de passer avec succès leur examen pour le premier brevet.

A L'EXPOSITION DE SAUMUR

Horticulture

La place qu'il a fallu donner au palmarès ne nous a permis de consacrer que quelques lignes à l'exposition d'horticulture, et cependant c'est elle qui a fait recette pendant les trois derniers jours de cette brillante et mémorable Exposition saumuroise.

Notre première mention a été pour M. Gaudin, horticulteur, quai du Marronnier. C'est à lui que le public a donné la palme pour l'heureux agencement de ses fleurs, leur bonne disposition et son talent à en tirer le meilleur effet d'ornementation.

M. Ménage, de son côté, a fait montre d'une dextérité rare dans l'art décoratif avec les plantes. Les armes de Saumur, si bien rendues dans tous leurs détails, sont un petit chef-d'œuvre du genre. M. Ménage ne cultive pas que les fleurs : il se livre évidemment à la science héraldique et possède un talent véritable pour reproduire les armoiries avec ses plantes d'ornement.

C'est M. Montaudon, de la rue de Poitiers, qui se distingue par ses géraniums. Quel joli massif de blancs, de roses, de pourpres, le tout agrémenté de bégonias fins et délicats qui font contraste avec l'ampleur et l'éclat de ses géraniums, de ses plantes de serre ! L'habile jardinier a exposé aussi un herbier qui lui fait le plus grand honneur, et dans lequel se trouve une très intéressante collection de fougères.

M. Roy, rue Verte, possède une variété de roses des plus complètes, et se distingue par le soin qu'il prend à se procurer toutes les nouveautés remarquables. Il faut vraiment avoir l'amour sacré de son métier pour se tenir ainsi au courant des créations qui ne sont encore l'apanage que de quelques rares privilégiés.

M. Tessier-Piau, de Saint-Clément-des-Bois, a la spécialité des rhododendrons, des azalées, des magnolias. Les échantillons qu'il expose font honneur à sa pépinière. Les amateurs de ces plantes peuvent s'adresser en confiance à cette maison.

(A suivre.)

rassasié l'âme. Crois-moi... Je vais mourir, et, à l'heure dernière, on discerne, avec une certitude absolue, la vérité.

« Mais à qui rendras-tu l'héritage ? Hélas ! le tort causé en cette circonstance est irréparable. La pauvre fille à laquelle il a été fait pré-judice est morte cette année même de misère et de douleur. Elle n'a pas d'héritiers, ou du moins, je me trompe, les orphelins sont toujours là. Fonde une maison où ils seront recueillis, et que cet hospice porte le nom de la victime : Miriam Romany.

« Ah ! que tu seras heureuse, que tu seras heureuse, quand le poids qui t'opresse, comme il m'a opprimé, sera jeté dans le sein des pauvres ! Quel allègement ! quand bien même tu en serais réduite à dire à Dieu, dans la lettre la plus étroite de sa prière sublime : « Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien. »

Marcelle avait écrit ces lignes tout d'un trait. Elle s'arrêta pour essuyer les larmes qui coulaient de ses yeux ; puis elle reprit ses recommandations suprêmes :

« Mon enfant chérie, sois bonne et tendre pour mon père, il est vieux et je lui dois beau-

coup d'amour et de reconnaissance. Sois la joie du Prieuré ; sois son rayon de lumière. Sois aussi très confiante envers notre ami, le docteur Ploël. Je connais son honneur sans tache ; il sera pour toi le meilleur des guides.

« Ah ! mon enfant, la mort va me séparer de ceux que j'aime. Eh bien ! ils m'aimeront en toi. On ne sait pas combien un enfant console. Tu me ressembles, ma petite Marcelle, et, par ton sourire, tu me rendras vivante quand, depuis bien longtemps, je ne serai plus de ce monde. L'enfant, ma petite bien-aimée, c'est la résurrection.

« Adieu... »

Elle cessa d'écrire, la force lui manquait ; les yeux inondés de larmes, elle s'approcha du berceau. L'enfant s'était éveillée ; elle jouait avec une petite médaille suspendue à la flèche ; elle la poussait de ses petites mains ; et, au balancement de l'objet brillant, elle faisait entendre de petits rires frais.

— Pauvre innocente ! murmura Marcelle.

Et, passionnément, elle embrassa sa fille à l'endroit où battait le cœur, ce pauvre petit cœur qui, dans vingt ans, à la lecture des recommandations suprêmes, serait percé d'une flèche.

M. Baudrier a pourvu au décor du théâtre de Guignol et à plusieurs parties de l'Exposition. C'est cet horticulteur qui a fourni toute l'ornementation des rocailles de M. Defays et de M. Lascoux, et l'on se rappelle combien les rochers, bassins, troncs d'arbres de ces rocailles émérites ont attiré l'admiration des étrangers. Parmi ses plantes d'appartement, on remarquait de nombreuses variétés de phœnias, et son massif de bégonias atropurpurea, nouveauté qui n'a pas encore paru en province. Sa première exhibition en France a été à l'Exposition de Paris.

MM. Tessier, père et fils, de la Croix-Verte (Saumur), se sont distingués par l'ensemble de leur exposition. La vaste étendue de leur terrain et la variété de leur clientèle les obligent à s'adresser à tous les genres et ils obtiennent plein succès. On voit que chez eux tout est l'objet de soins assidus et intelligents.

Les horticulteurs étrangers ne sont pas moins dignes d'éloges pour les variétés de fleurs qu'ils ont exposées, et beaucoup de leurs visiteurs regretteront de ne pas les avoir plus près d'eux pour choisir les sujets dans leurs pépinières.

Des fleurs, passons à la culture maraîchère. Il ne nous reste qu'à être le fidèle interprète des sentiments unanimes. Quand on a vu l'exposition de M. Davy, de la Bohalle, on ne songe plus à s'adresser à la maison Vilmorin de Paris. Leurs produits ne peuvent être supérieurs; très joli même s'ils les atteignent en beauté.

Puis, chez M. Davy, il y a du choix et des variétés de chaque sorte à l'infini.

M. Ragain, de Saumur, a présenté une collection de choux d'un volume remarquable et d'une saveur, paraît-il, qui n'a pas sa pareille dans l'espèce. Son étalage de chicorée a étonné les visiteurs, qui ne soupçonnaient pas que ce légume eût tant de variétés. Toutes sont fort recherchées par les amateurs de la capitale. Il en exporte à Paris pour un chiffre respectable. C'est une bonne recommandation, car le Parisien est délicat et fin gourmet, du moins il a la réputation de l'être.

Aux porteurs de titres de la Compagnie de PANAMA

Le *Petit Journal* a commencé une campagne et rédigé une pétition qu'il doit présenter aux sénateurs et aux députés pour que le gouvernement s'occupe de l'entreprise du canal de Panama et sauvegarde les intérêts des nombreux capitalistes engagés dans cette affaire. Voici le texte de cette pétition :

Messieurs,

Il y a maintenant près de trois ans que les travaux du canal de Panama sont suspendus.

Ces travaux avaient coûté près de un milliard quatre cents millions, fournis, vous le savez, par l'épargne française.

La ruine de la compagnie a entraîné celle d'un grand nombre de gens qui sont des victimes innocentes.

Leur sort pour cette raison ne saurait laisser indifférents leurs représentants au Sénat étant donnée l'étendue du désastre et la possibilité d'y remédier, étant donnée surtout cette considération qu'il y a évidemment un intérêt national à ce que l'entreprise, après tant de sacrifices faits par des Français, ne devienne pas une dépouille entre des mains étrangères.

Actuellement, la situation est la suivante : le liquidateur dépense trois millions par an, qui sont consacrés à l'entretien des travaux et du matériel.

Si, avant le 28 février 1893, c'est-à-dire avant dix-sept mois, une Société n'a pas été constituée pour l'achèvement du canal, les travaux et les constructions deviendront la propriété de la République de Colombie.

Il y a donc urgence à agir.

En conséquence, les porteurs de titres vous demandent, messieurs les sénateurs, de vouloir bien insister auprès du gouvernement pour que, s'inspirant des précédents et agissant comme il l'a fait, dans des circonstances

récentes, il intervienne officieusement auprès des institutions de crédit qui, fortes de ses encouragements et des vôtres, auront à cœur, nous en sommes persuadés, de trouver une combinaison propre à assurer l'achèvement du canal, déclaré possible par la commission des ingénieurs du gouvernement envoyés dans l'isthme.

Dans l'espoir que vous ferez droit à cette requête, veuillez agréer, messieurs les sénateurs, l'expression de notre confiance en attendant que nous puissions vous apporter celle de notre gratitude.

(Suivent la signature et l'indication des titres dont le signataire est porteur.)

Les intéressés, et ils sont nombreux dans notre pays, doivent se hâter de la transcrire, de la signer, et, après légalisation de leur signature par le maire, la faire parvenir à l'administration du *Petit Journal*.

On peut encore acheter le numéro du *Petit Journal* du dimanche 27 et apposer sa signature au-dessous de la formule donnée dans ce numéro.

SAISIE D'AFFICHES

On lit dans le *Temps* :

« Le préfet de police a donné l'ordre, samedi matin, à MM. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, et Dhers, commissaire de police du quartier Saint-Germain-l'Auxerrois, de se rendre chez MM. Bonnard-Bidault et chez MM. Crespin et Dufayel, pour saisir des affiches intitulées : *France et Russie*, destinées à lancer dans le public une publication faite par M. Fayard et intitulée : *la Guerre de montagnes*, par le commandant Biot et Emile Massard. Ces affiches représentaient un soldat français et un soldat russe aux prises avec deux soldats allemands, un italien et un autrichien.

Les commissaires de police ont saisi un millier de ces affiches. »

A Saumur, ces affiches se sont étalées sur les murs, mais on les a recouvertes peu à peu par d'autres placards.

CONCOURS DE JUMENTS POULINIÈRES ET DE POULICHES

Nous rappelons à nos lecteurs que la distribution des primes aux propriétaires et cultivateurs qui présenteront les plus belles juments poulinières et pouliches aura lieu, en 1891 :

A Doué, le jeudi 8 octobre, à une heure, pour la partie de l'arrondissement de Saumur située au sud de la Loire.

A Longué, le vendredi 9 octobre, pour les cantons de Beaufort, Longué et la partie de l'arrondissement de Saumur située au nord de la Loire.

PRÉDICTIONS DE NICK

Voici les dates des points astronomiques et celles des perturbations probables pour le mois d'octobre :

1° Vers les « 1^{er}, 2, 3 (?), 5, 7 ; » 2° vers les « 9, 10 (?), 11, 12 » ; 3° vers les « 13, 14, 15 (?), 16, 17, 18, 20, » ; 4° vers les « 22, 23, 24 (?), 25, 26, 27 » ; 5° vers les « 28, 29 (?), 30, 31. »

Points astronomiques encore groupés, déclinaison faible, résultante forte, perturbations violentes et multipliées, notamment sur les zones du nord et du centre de l'Europe, cela principalement vers les époques critiques, marquées de deux ou trois points d'interrogation, suivant l'importance probable des perturbations, notamment du 8 au 24 pour la France. Quelques orages encore probables, vers les 3, 10, 13, 17, 23, 25, 29, tantôt sur une région, tantôt sur une autre, mais principalement sur la zone méridionale. Quelques accalmies et éclaircies entre les époques critiques, notamment sur la même zone et sur celle du centre.

Des sinistres et des épidémies sont encore à redouter. Se prémunir contre.

Les perturbations retardent de un à trois jours pour la France, selon les longitudes ou les latitudes des localités, et de trois à cinq jours pour le reste de l'Europe... Ce qu'il ne faut pas perdre de vue.

Gare les gros temps ! et les sinistres maritimes ! si on ne prend pas ses dispositions nécessaires pour éviter des désastres.

VIHIER. — *Accident de voiture.* — Jeudi soir, M. Guyon, loueur de voiture, revenait de la foire de Brissac avec un chargement de voyageurs, lorsque, tout à coup, son cheval prit peur et la voiture se renversa dans le fossé de la route, entre Martigné et Aubigné.

Les nombreuses personnes présentes sur la route se portèrent au secours des victimes.

M. Guyon, le conducteur, se trouvait pris sous le cheval ; il put être retiré sans aucun mal.

La femme Lemesle et le sieur Gourrichon ont eu la figure bien détériorée, mais enfin sans gravité.

BAUGÉ. — Le conseil municipal de Baugé s'est réuni dimanche pour installer les nouveaux conseillers municipaux, élus le 20 septembre, et nommer un adjoint, en remplacement de M. Piamier. 15 membres étaient présents ; 6 absents.

Nombre des votants, 15 ; suffrages exprimés, 15. M. Coudeuse, nouvel élu, 8 voix ; divers, 7 voix. En conséquence, M. Coudeuse, ancien avoué, est nommé adjoint, et le public se retire sans crier « vive la République. »

ANGERS. — *Une heureuse initiative.* — Une petite fête de famille réunissait, dimanche dernier, chez Jahan, les employés des trois maisons de nouveautés, l'*Enfant Prodigue*, le *Palais des Marchands* et la *Ville d'Angers*. Il s'agissait de fêter la louable initiative des propriétaires de ces trois importantes maisons de commerce qui se sont entendus pour fermer leurs magasins le dimanche, à partir de deux heures.

Nous ne pouvons que féliciter ces honorables négociants de la preuve de sollicitude qu'ils viennent de donner à leurs employés.

LE MONUMENT DE FRÉTEVAL

A propos de l'inauguration du monument de Fréteval, un correspondant écrit de Vendôme au *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Le combat de Fréteval est un des épisodes les plus glorieux de la retraite du général Chanzy sur Vendôme et Le Mans après la reprise d'Orléans par l'armée du prince Frédéric-Charles.

Chanzy disputa le terrain pas à pas à l'ennemi et lui livra une série de combats acharnés à Meung, à Beaugency, à Villarceau, à Josnes, etc.

Un de ces combats fut celui de Fréteval.

Les fusiliers marins et les mobiles de la Loire-Inférieure, sous les ordres de l'amiral Jaurès, commandant le 21^e corps, y tinrent vigoureusement pendant toute une journée contre la division commandée par le général de Treskow à laquelle ils infligèrent des pertes sérieuses.

Le soir du combat, le général de Treskow écrivait au prince Frédéric-Charles :

« L'infanterie, dans Fréteval, n'en peut plus, et le feu de l'ennemi m'empêche de la relever ; je ne sais si je pourrai combattre demain. »

Si les Français n'avaient pas été si exténués, ils auraient, le 15 décembre, infligé un sérieux échec aux Allemands ; le combat de Fréteval avait arrêté pendant quarante-huit heures la poursuite de l'ennemi. »

BOURSE DE PARIS

Du 29 Septembre 1891

3 0/0	96 40
3 0/0 nouveau	95 05
3 0/0 amortissable	97 65
4 1/2	105 60

X..., le roi des pingres, est rencontré par un de ses amis qui lui demande s'il peut lui offrir un cigare.

— Impossible, dit-il, je n'ai que celui que je fume, et un autre que je dois fumer après.

R... se promenait, hier, avec un de ses amis, un médecin de talent.

Passé une jolie femme que le docteur salue.

— Il me semble que cette dame ne vous a pas rendu votre salut.

— Nous sommes un peu en froid ; j'ai soigné son mari.

— Et vous l'avez laissé mourir ?

— Non ! je l'ai sauvé !...

N'hésitez pas !

Maison forestière des Suchaux (Côte-d'Or), le 17 février 1891. — Je souffrais de maux d'estomac comme si j'avais eu un poids de 50 kilos. Je me suis tellement bien trouvé de l'emploi de vos Pilules Suisses que je conseille à tous ceux qui se trouvent dans le même cas de ne pas hésiter à en faire usage. (Sig. lég.) SIMON, garde-forestier.

A. M. Hertzog, pharm., 28, r. de Grammont, Paris.

Marché de Saumur du Samedi 26 Septembre

Froment-commerce, l'hectolitre	19	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	18 45	Veau	2 —
Méteil	15 50	Mouton	2 40
Seigle	12 50	Porc	1 60
Orge	10 05	Poulets la couple	4 —
Avoine	8 —	Dindonneaux	9 50
Sarrasin	—	Canards	4 —
Haricots blancs	28 —	Oies	9 50
Haricots rouges	25 —	Beurre le kilog.	2 50
Fèves	—	(Eufs la douzaine	1 —
Noix	15 —	Foin, la charretée de	—
Châtaignes	—	780 kilog.	80 —
Sel les 100 kil.	15 —	Luzeine	80 —
Son	15 —	Paille	39 —
Pommes de terre, la barrique,	10 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Farine, la culasse de 157 kilog.	61 —	Chanvre 1 ^{re} qualité	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 2 ^e	—
id. 2 ^e id. 0 ^{fr} . 36 66	—	id. 3 ^e	—
id. 3 ^e id. 0 ^{fr} . 35 —	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
		Charbon de terre	4 50

Cours des Vins.

Rouges.	
Souzy et environs	la barrique 115 à 130
Champigny	— 115 à 130
Varrains	— 110 à 120
Bourgueil	— 115 à 130
Restigné	— 115 à 125
Chinon	— 110 à 120

Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 110 à 120
Ordinaires, environs de Saumur	— 100 à 110
Saint-Léger et environs	— 80 à 90
Varrains et environs	— 100 à 110
Le Puy-Notre-Dame et environs	— 75 à 80
La Vienne	— 75 à 80

Cidre de Bretagne	la barrique 35 à 38
Cidre de Normandie	— 36 à 40

Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre 66
Vinaigre de vin	— 42

Avis à MM. les Chasseurs

On trouve à

L'ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, Saumur

PATÉS d'ALOUETTE, depuis	1 25 la boîte
FOIES GRAS truffés	1 90 —
— — — — —	3 — —
— — — — —	4 25 —

CONSERVES A CHAUFFOIRS : Perdrix, Faisan, Caille, Lièvre, etc., etc.

Galantines de Bœuf et de Jambon
Mortadelle de Bologne — Saucisson de Lyon
Tripes à la mode de Caen (Pharamond)

Toutes boîtes à ouverture facile, et très portatives dans le carnier.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé
De A. RIVAUD
Chimiste breveté, à SAUMUR
Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le pityriasis (pellicules cause de la chute des cheveux) ; les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 1,
Et de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

A VENDRE

SUR LICITATION
EN 4 LOTS
En l'étude et par le ministère de
M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur,
commis à cet effet

Quatre Maisons AVEC JARDINS

Sises à Saumur, rue d'Orléans,
n° 34, — rue du Puits-Neuf,
n° 15 et 17, — rue Nationale,
n° 32, — impasse Gratigny,
quartier de la Croix-Verte.

Dépendant de la succession de
M. GALLEAU

L'ADJUDICATION aura lieu le
Mercredi 21 Octobre 1891, à une
heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appar-
dra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu con-
tradictoirement entre les parties par le Tri-
bunal civil de Saumur, le douze septembre
mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré ;
Et aux requêtes, poursuites et diligences
de M. Adolphe-Camille Galleau, huissier,
demeurant à Tours, rue Etienne-Pallu,
n° 3.

Ayant pour avoué constitué M^e HENRY
LECOY, licencié en droit, exerçant près le
Tribunal civil de Saumur, demeurant dite
ville, rue Pavée, numéro 1 ;

En présence ou dûment appelés de :

1^o Mademoiselle Joséphine Renou, ma-
jeure, sans profession, demeurant à Sau-
mur, rue de Nantilly, n° 15 ;

2^o M. Claudius Marcheval, chemisier, de-
meurant à Saumur, place de la Bilange, en
qualité de subrogé-tuteur, faisant fonctions
de tuteur du mineur Georges-François Re-
nou, fonction à laquelle il a été nommé et
qu'il a acceptée, à cause de l'opposition
d'intérêts existant entre ledit mineur et sa
mère ci-dessus nommée, sa tutrice dative,
suivant délibération tenue sous la prési-
dence de M. le Juge de paix du canton sud
de Saumur, le deux septembre mil huit cent
quatre-vingt-onze, enregistré ;

Ayant pour avoué constitué M^e COQUE-
BERT DE NEUVILLE, exerçant près le Tri-
bunal civil de Saumur, demeurant dite ville,
rue du Temple, numéro 11 ;

3^o M. Jean-Baptiste Jollivet, contrôleur
des Contributions indirectes, demeurant à
Saumur, rue de Nantilly, numéro 15, au
nom et comme subrogé-tuteur ad hoc du
mineur Renou, ci-dessus nommé, fonction
à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée,
à cause de l'opposition d'intérêts existant
entre ledit mineur et sa mère ci-dessus
nommée, sa tutrice dative, suivant la délibé-
ration sus-énoncée du deux septembre mil
huit cent quatre-vingt-onze ;

Il sera, le mercredi vingt et un octobre
mil huit cent quatre-vingt-onze, à une heure
de l'après-midi, en l'étude et par le mini-
stère de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur,
rue Beaurepaire, commis à cet effet par le
jugement sus-daté, procédé à la vente sur
licitation en quatre lots, au plus offrant et
dernier enchérisseur, à l'extinction des feux
et après l'accomplissement des formalités
prescrites par la loi, des immeubles dont la
désignation suit.

DÉSIGNATION

PREMIER LOT.

Une maison, située à Saumur, rue d'Or-
léans, numéro 34, élevée sur cave voûtée,
se composant au rez-de-chaussée d'une bou-
tique sur la rue, petite salle à manger der-
rière sur la rue Daillé ; entresol au-des-
sus de la salle à manger, renfermant une
chambre sur la rue Daillé ;

Au premier étage, deux chambres, dont
une divisée par une cloison et donnant sur
les deux rues d'Orléans et Daillé, petit es-
calier conduisant du rez-de-chaussée au pre-
mier étage et desservant l'entresol ;

Au second étage, deux chambres à feu ;
Au troisième étage, même distribution ;
grenier sur le tout ;

Petit caveau sous la salle à manger ;
Escalier à droite de la maison ouvrant
sur la rue Daillé et desservant les trois éta-
ges, commun avec la maison Bernard ;
droit à des cabinets d'aisances ouvrant sur
la rue Daillé, et à un puits situé rue Daillé
(maison de Madame veuve Champeaux) ; le
tout joignant par devant la rue d'Orléans,
par derrière la rue Daillé, à droite Madame
veuve Bardoux, et à gauche M. Bernard.

Mise à prix 10,000 fr.

DEUXIÈME LOT

Une maison, située à Saumur, rue Na-
tionale, numéro 32, élevée sur deux caves
voûtées et se composant d'un rez-de-chaus-
sée divisé en deux parties et renfermant,
l'une une boutique et arrière-boutique,
l'autre une chambre et une cuisine ;

Au premier étage, vestibule, salon et
salle à manger sur la rue ; chambre et cui-
sine sur le jardin ;

Au second étage, même distribution ;
grenier sur le tout ;

Corridor à droite de la maison, escalier
au fond du corridor desservant les étages,
autre escalier descendant aux cabinets d'ai-
sances, aux caves et au jardin ; jardin et

pompe, petit hangar au fond du jardin, le
tout joint par-devant la rue Nationale, au
fond M. Joly et autres, à droite M. Ceppe,
et à gauche M. Picherin.

Mise à prix 7,000 fr.

TROISIÈME LOT.

Une maison, située à Saumur, quartier
de la Croix-Verte, dans la Basse-Île, au fond
de l'impasse Gratigny à droite, élevée sur
terre-plein et se composant d'un rez-de-
chaussée renfermant : vestibule et grande
cuisine à droite, à gauche grande salle et
chambre à coucher à la suite ; au-dessus
deux grandes mansardes, un cabinet et un
grenier (le grenier au-dessus de la chambre
appartient à M. Ferrand, il est séparé de
celui dépendant de la maison mise en vente
par une cloison) ;

Grand jardin potager et fruitier attenant
à cette maison, dans lequel existent :
pompe, bûcher, cellier et cabinets d'ai-
sances ; le tout joint par devant une cour
commune avec M. Ferrand, à gauche M.
Ferrand et M. Fougerey et à droite MM.
Malfond et Béchin.

Mise à prix 3,000 fr.

QUATRIÈME LOT

La rue propriété d'une maison sise à Sau-
mur, rue du Puits-Neuf, numéros 15 et 17,
grevée de l'usufruit de Madame veuve Boret,
agée de quatre-vingt-sept ans environ. Cette
maison est élevée partie sur terre-plein et
la majeure partie sur cave et se compose :
d'un rez-de-chaussée coupé en deux parties
par un corridor et renfermant, à droite, un
grand magasin, derrière pièce noire, petite
salle à manger et cuisine ; à gauche, un au-
tre magasin divisé en deux parties ;

Un premier étage, renfermant sur la rue
deux grandes chambres avec cabinets ; sur
la cour, au-dessus de la cuisine, deux autres
chambres à feu ;

Un second étage de même distribution ;

Un troisième étage renfermant deux
chambres sur la rue ; grenier sur le tout ;

Petite cour dans laquelle existe un petit
bâtiment comprenant : cuisine au rez-de-
chaussée et une chambre au-dessus ; esca-
lier desservant les étages ; le tout joint au
nord la rue du Puits-Neuf, au levant Gar-
reau et au couchant Daveau.

Mise à prix 14,000 fr.

Total des mises à prix 34,000 fr.

Fait et rédigé le présent extrait par l'a-
voué poursuivant la vente, soussigné.

Saumur, le vingt-neuf septembre mil huit
cent quatre-vingt-onze.

LECOY.

Enregistré à Saumur, le octobre
mil huit cent quatre-vingt-onze, f^o c^o
Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes,
décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e LECOY, avoué à Sau-
mur, rue Pavée, n° 4, poursuivant la
vente ;

2^o Et à M^e LELIÈVRE, notaire à
Saumur, rédacteur et dépositaire
du cahier des charges.

Étude de M^e LECOMTE, notaire
à Brézé.

A VENDRE à l'amiable

BELLE ET GRANDE MAISON

Située à SAUMUR, dans un très
joli quartier. — Vue magnifique
sur la Loire.

Revenu justifié par bail : 3,000 fr.

S'adresser à M^e LECOMTE, notaire.

A LOUER

PRÉSENTMENT

UNE MAISON

Place du Port-Saint-Nicolas.

S'adresser à M. FAVARON, né-
gociant, rue de la Comédie.

APPARTEMENTS

à louer, pied à terre,
63, quai de Limoges

CIDRES

M^e ROUSSEAU prévient sa
nombreuse clientèle qu'elle reçoit
de très bons cidres nouveaux des
meilleures contrées de Bretagne et
de Normandie, garantis pur jus, à
15 centimes le litre.

S'adresser route de Rouen,
n° 21 bis. (143)

ENTREPOT

CIDRE DE BRETAGNE

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

On demande à emprunter
21,000 francs sur première
hypothèque.

S'adresser au bureau du journal.

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons
de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation
et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion
des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu
m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins
minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

Chasseurs, approvisionnez-vous

à l'Épicerie Parisienne

33, RUE D'ORLÉANS, & RUE DACIER, 38

COMESTIBLES de qualité supérieure en boîtes à ouverture facile

Purée de foie gras truffée (sandwich), la boîte 1 fr. 10

Pâtés de foie gras truffé, la boîte 1 fr. 90, 3 fr. et 4 fr. 25

GALANTINE de Volaille truffée, Langue de Porc,
de Bœuf ou de Jambon.

MORTADELLE DE BOLOGNE, la boîte 0 fr. 90 et 1 fr. 40

CONSERVES A CHAUFOIR

Bœuf mode, Poulet sauté champignons, Civet de Lièvre, Pigeons
petits pois, Tripes mode Caen, Choucroute garnie,

LA BOITE 2 fr. 25 à 3 fr. 75.

Flasks de poche COGNAC, KIRSCH, RHUM,
0 fr. 90 et 1 fr. 50

FABRIQUE DE CLOTURES EN TREILLAGES
EN TOUS GENRES

TOUCHET FRÈRES

Rue du Quinconce, n° 2 bis, et rue Prébaudelle, 14 (près le Mail)
ANGERS

PRIX DES CLOTURES, SYSTÈME MÉCANIQUE TYPE DE CHEMIN DE FER
En Lattes de Châtaignier, relié avec fil de fer n° 12 recuit ou galvanisé

Pour Prairies, Parcs et Jardins

Hauteur	Ecartement	Rang fil	Prix	En rouleaux Le mètre courant
1 ^m »	7 à 8	3	0 40	—
1 ^m 10	7 à 8	3	0 45	—
1 ^m 10	7 à 8	4	0 50	—
1 ^m 30	7 à 8	4	0 60	—

Rapproche pour Volailles

1 ^m »	4 à 5	3	0 45	—
1 ^m 10	4 à 5	3	0 55	—
1 ^m 10	4 à 5	4	0 60	—
1 ^m 30	4 à 5	4	0 75	—

Rendu FRANCO de port en gare de Saumur pour les livraisons
au-dessus de 30 fr.

Nous fabriquons sur Commande de la Clôture de toute hauteur et de l'écarte-
ment que l'on désire ; la pose se traite de gré à gré selon la quantité et la nature
du terrain.

Pieux pour maintenir la Clôture (ronds et vernis) de 1^m50 de hauteur, 20 et
25 fr. le cent ; de 1^m70 de hauteur, 25 et 30 fr. le cent. Barrières pour
champs et jardins, depuis 2 fr.

Treillages en bois Châtaignier paré

Pour Clôtures élégantes et fantaisies, décorations intérieures et extérieures de
serre et d'habitation, entourage de bassin, bordure de jardin, serré, depuis 0 fr. 75
le mètre. — Tonnelles en tous genres, de toutes dimensions, depuis 30 francs,
peintes. Grande spécialité de Treillages pour espalier, en bois de châtaignier paré
carré long, depuis 0 f. 80 le mètre carré peint. Losanges depuis 1 f. 75 peints.

Clôtures pointées sur traverses, tuteurs de rosiers,
paillassons pour serres et volières.

Envoi franco sur demande du catalogue avec tous les différents prix et dessins.

CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES

Vins fins, Liqueurs, Sirops

E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

SPÉCIALITÉ de DRAGÉES pour BAPTÊMES

Pâtisserie fine -- Petits Fours

DESSERT DE NOCES -- BONBONS FINS -- THÉS -- CHOCOLATS



25 francs
PAR MOIS
Ateliers de constructions mécaniques
GUEU, 113, Quai d'Orsay, 113, PARIS
— ENVOI FRANCO DU CATALOGUE —

Hôtel-Restaurant des Trois-Ancre

Ancienne Maison GUÉRINEAU

LIGNAIS, Succ^r

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Dîners sur commande

PRIX MODÉRÉS

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godot,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1891

MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.